

PROVINCE DE QUÉBEC**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 23 NOVEMBRE 2016**

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 23 novembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin (par téléphone), Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bobby Pellerin, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; Stephanie Krenn, directrice des écoles et directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Vicky Kaliozakis, commissaire.

Le directeur général ouvre la séance.

HEURE : 19 h 00

0.0 PRESTATION DE SERMENT – COMMISSAIRES-PARENTS

Le directeur général et la présidente souhaitent la bienvenue aux nouveaux commissaires-parents.

Le directeur général fait prêter serment à chacun des nouveaux commissaires-parents.

La présidente souligne que la présence des commissaires-parents à cette table est très importante et que les membres du conseil sont impatients de travailler avec eux.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 40

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**CC-161123-CA-0027**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2016/11/23-CA-001 soit adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**CC-161123-CA-0028**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 26 octobre 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix pour :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Ailsa Pehi
Abstention :	Emilio Migliozi

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 *Rapport de la présidente*

La présidente attire l'attention du conseil sur son rapport mensuel et commente les points suivants :

- L'invitation qu'elle a reçue, en tant que présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), à participer à une réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et prendre la parole sur le fait d'être un groupe minoritaire au sein d'un groupe minoritaire;
- L'importance de maintenir l'Entente Canada-Québec et d'exiger une plus grande transparence concernant la répartition de ces fonds une fois qu'ils sont transférés au gouvernement du Québec;
- L'adoption du projet de loi 105 le 17 novembre 2016. Lorsqu'il sera sanctionné, le projet de loi deviendra une loi et entrera en vigueur. L'ACSAQ compte demander un avis juridique sur les conséquences de cette loi sur les droits de la minorité anglophone;
- Les consultations publiques lancées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le ministère) concernant une politique en matière de la réussite scolaire. La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la commission scolaire) avait reçu un délai pour présenter son opinion de même que le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et nos homologues francophones. La présentation de la commission scolaire sera affichée sur notre site Web;
- Une rencontre avec le ministère au sujet de la répartition et la gestion des fonds reçus en vertu de l'Entente Canada-Québec;
- Sa participation à des rencontres et des événements dans les écoles et les centres.

4.2 *Le rapport du directeur général*

Le directeur général présente son rapport mensuel en soulignant les points suivants :

- Sa participation aux cérémonies du jour du Souvenir. Les élèves nous font la démonstration que cette journée n'est pas qu'un événement, c'est aussi une célébration de la liberté et des possibilités d'avenir;
- Les plus grandes priorités et les principaux défis en matière d'éducation en anglais établis lors de la rencontre sur l'Entente Canada-Québec. Pendant la rencontre, les participants ont voulu savoir pourquoi les fonds reçus n'étaient pas accessibles, mais aucune réponse n'a été donnée. Même si ces fonds sont destinés aux groupes minoritaires linguistiques, le Conseil du Trésor est très sélectif lorsqu'il s'agit d'en faire la répartition. Une plus grande transparence serait importante dans ce dossier;
- Les consultations publiques sur la réussite scolaire. Celles-ci ont permis aux acteurs du milieu scolaire d'attirer l'attention du ministère sur un grand nombre d'enjeux;
- Des félicitations au Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier qui ont harmonisé leur vision à celle de la commission scolaire.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 *Organigramme administratif 2017-2018*

Le directeur général passe en revue l'organigramme administratif 2017-2018, en apportant les précisions suivantes :

- Il est important d'aligner l'organigramme sur la Loi sur l'instruction publique (la Loi).
- Nous devons tenir compte de notre capacité de financement.
- Seuls deux postes sont prescrits par la Loi, soit les postes de directeur général et de secrétaire général. Tous les autres postes sont établis par délégation du directeur général.
- Le financement des postes de gestion est établi en fonction du nombre d'élèves inscrits. Ainsi, si les inscriptions sont en baisse, il n'est pas possible de soutenir la structure dans son état actuel.
- Notre objectif est de mettre en place un organigramme transparent qui définit clairement les lignes d'autorité et établit les rôles et les responsabilités en fonction des services fournis.
- Les changements apportés à l'organigramme, si ces changements sont approuvés après consultation, nous permettront de faire des économies d'environ 300 000 \$ chaque année.
- Si l'organigramme est approuvé après la consultation, l'organigramme sera possiblement mis en place par étape pour tenir compte du facteur humain.

En réponse aux questions, le directeur général fournit les explications suivantes :

- L'organigramme a été élaboré à l'aide des propositions et suggestions de l'équipe de la direction, gardant toujours à l'esprit la vision de réussite éducative et les façons de soutenir les écoles et les centres.
- Si l'organigramme est approuvé après la consultation, la date limite de sa mise en œuvre (avec tous les changements en place) est le début de l'année scolaire 2017-2018.
- L'affichage des postes se fera selon les diverses conventions collectives et ententes. Il y a aura une période de transition pour faciliter le transfert des connaissances.

CC-161123-HR-0029

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et la Direction ont revu l'organigramme administratif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité administratif et de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation le projet d'organigramme administratif 2017-2018 présenté au document n° SWLSB-2016/11/23-HR-001;

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la commission scolaire, le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 24 novembre 2016 et se terminant le 9 janvier 2017 auprès de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et de l'Association québécoise des cadres scolaires – Section SWL (AQCS).

Adopté à l'unanimité

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.1.1 *Composition et mandat du comité exécutif*

La présidente avise le conseil que la commissaire Vicky Kaliotzakis, absente, avait proposé que le comité exécutif soit un comité plénier.

Une discussion s'ensuit et la commissaire Ailsa Pehi propose le maintien de la structure actuelle.

CC-161123-CA-0030

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidente de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif formé de :

Présidente (1)
Commissaires (4)
Commissaire-parent (1)

ET QUE le comité exécutif obtienne un mandat d'un an, commençant le 26 novembre 2016 et se terminant le 26 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Nomination de scrutateurs pour l'élection des membres du comité exécutif

Le vice-président nomme la secrétaire générale et le directeur du Service des ressources financières comme scrutateurs pour l'élection des membres du comité exécutif. Ces personnes acceptent leur nomination.

CC-161123-CA-0031

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que la secrétaire générale et le directeur du Service des ressources financières soient nommés scrutateurs pour l'élection des membres du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 Élection des membres du comité exécutif

CC-161123-CA-0032

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon de tenir les votes par scrutin secret.

Adopté à l'unanimité

Siège n° 1

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 1 du comité exécutif.

Le commissaire Peter MacLaurin propose le commissaire Guy Gagnon. Le commissaire Gagnon accepte.

La commissaire Anne McMullon propose le commissaire Dean Dugas. Le commissaire Dugas accepte.

Le commissaire Dean Dugas propose la commissaire Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

Le commissaire Guy Gagnon propose le commissaire Peter MacLaurin. Le commissaire MacLaurin accepte.

La commissaire Ailsa Pehi propose sa propre candidature.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de clore cette période de mise en candidature.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs déclarent l'élection du commissaire Guy Gagnon au siège n° 1 du comité exécutif.

Siège n° 2

Vote n° 1

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 2 du comité exécutif.

La commissaire Ailsa Pehi propose sa propre candidature.

Le commissaire Dean Dugas propose la candidature de la commissaire Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

La présidente propose la candidature du commissaire Dean Dugas. Le commissaire Dugas accepte.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de clore cette période de mise en candidature.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs déclarent l'égalité des voix.

Vote n° 2

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 2 du comité exécutif.

La commissaire Ailsa Pehi propose sa propre candidature.

Le commissaire Dean Dugas propose la candidature de la commissaire Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

Le commissaire Robert Dixon propose sa propre candidature.

La présidente propose la candidature du commissaire Dean Dugas. Le commissaire Dugas accepte.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de clore cette période de mise en candidature.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs constatent qu'un des bulletins de vote est blanc et doit donc être exclu. Ils déclarent l'égalité des voix.

Vote n° 3

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 2 du comité exécutif.

La commissaire Ailsa Pehi propose sa propre candidature.

La présidente propose la candidature du commissaire Dean Dugas. Le commissaire Dugas accepte.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs déclarent l'élection du commissaire Dean Dugas au siège n° 2 du comité exécutif.

Siège n° 3

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 3 du comité exécutif.

Le commissaire Paolo Galati propose la candidature du commissaire Robert Dixon. Le commissaire Dixon refuse.

Le commissaire Guy Gagnon propose la candidature de la commissaire Ailsa Pehi. La commissaire Pehi accepte.

Le commissaire Dean Dugas propose la candidature d'Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

Le commissaire Peter MacLaurin propose sa propre candidature.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de clore cette période de mise en candidature.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs déclarent que la commissaire Ailsa Pehi est élue au siège n° 3 du comité exécutif.

Siège n° 4

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 4 du comité exécutif.

Le commissaire Guy Gagnon propose la candidature du commissaire Peter MacLaurin. Le commissaire MacLaurin accepte.

Le commissaire Ailsa Pehi propose la candidature de la commissaire Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de clore cette période de mise en candidature.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs déclarent l'élection de la commissaire Anne McMullon au siège n° 4 du comité exécutif.

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège de commissaire-parent au comité exécutif.

Le commissaire-parent Bob Pellerin propose la candidature du commissaire-parent Sergio Di Marco. Le commissaire-parent Di Marco accepte.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de clore cette période de mise en candidature

Le commissaire-parent Sergio Di Marco est élu par acclamation.

CC-161123-CA-0033

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, suivant la tenue du scrutin secret, les personnes suivantes soient nommées au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

Jennifer Maccarone, présidente
Dean Dugas
Guy Gagnon

Anne McMullon
Ailsa Pehi
Sergio Di Marco, commissaire-parent

Adopté à l'unanimité

6.1.4 Élections au comité d'appel

La présidente demande des propositions de candidats au comité d'appel en précisant que si le conseil des commissaires le souhaite, il serait possible de maintenir le statu quo. Plusieurs membres en poste acceptent de continuer à siéger au comité.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco propose la candidature du commissaire Robert Dixon. Le commissaire Dixon refuse en expliquant qu'il souhaite continuer à siéger comme commissaire substitut.

Le commissaire Dean Dugas propose la candidature du commissaire Peter MacLaurin. Le commissaire MacLaurin accepte.

Le commissaire-parent Bob Pellerin propose la candidature du commissaire-parent Stéphane Henley comme délégué du comité d'appel. Le commissaire-parent Henley accepte.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de clore cette période de mise en candidature.

CC-161123-CA-0034

ATTENDU QUE les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chapitre I-13.3) imposent à la commission scolaire l'obligation de désigner une personne ou d'instituer un comité de révision d'une décision concernant un élève;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite instituer un comité d'appel pour examiner de telles demandes conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chapitre I-13.3) et à la politique no 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité d'appel se composant de cinq (5) commissaires et du directeur général ou son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité d'appel jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Dean Dugas	Emilio Migliozi
Stéphane Henley	Robert Dixon (substitut)
Vicky Kaliozakis	Guy Gagnon (substitut)
Peter MacLaurin	

Adopté à l'unanimité

6.1.5 Comité sur l'éducation autochtone

ATTENDU QUE la Commission de vérité et réconciliation du Canada a présenté son rapport contenant 94 appels à l'action concernant la communauté autochtone du Canada;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'intéresse tout particulièrement à l'éducation autochtone;

ATTENDU QUE le comité administratif a recommandé la mise sur pied d'un comité sur l'éducation autochtone pour représenter les intérêts de la commission scolaire à cet égard et pour développer des idées et élaborer des recommandations visant à améliorer la réussite des élèves autochtones et à mieux faire connaître et faire comprendre les enjeux de leur communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mette sur pied un comité sur l'éducation autochtone;

QUE le comité sur l'éducation autochtone soit attentif aux conséquences que pourraient avoir, sur la communauté autochtone, certaines politiques provinciales et leur application, et en fasse rapport au conseil;

ET QUE le comité élabore des recommandations sur des questions relatives à l'éducation autochtone exigeant une intervention de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Guy Gagnon propose un amendement à la résolution par l'ajout des mots suivants à la suite du deuxième « ATTENDU QUE » : « en raison du nombre élevé de membres de la communauté autochtone dans ses écoles et ses centres ». La commissaire Pehi accepte cet amendement.

La présidente déclare que, en abordant cette question avant la plupart des commissions scolaires, notre commission scolaire fera à nouveau preuve de leadership. Elle recommande que ce comité soit présidé par la commissaire Pehi.

CC-161123-CA-0035

ATTENDU QUE la Commission de vérité et réconciliation du Canada a présenté son rapport contenant 94 appels à l'action concernant la communauté autochtone du Canada;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'intéresse tout particulièrement à l'éducation autochtone en raison du nombre élevé de membres de la communauté autochtone dans ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le comité administratif a recommandé la mise sur pied d'un comité sur l'éducation autochtone pour représenter les intérêts de la commission scolaire à cet égard et pour développer des idées et élaborer des recommandations visant à améliorer la réussite des élèves autochtones et à mieux faire connaître et faire comprendre les enjeux de leur communauté;

Il EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mette sur pied un comité sur l'éducation autochtone;

QUE le comité sur l'éducation autochtone soit attentif aux conséquences que pourraient avoir, sur la communauté autochtone, certaines politiques provinciales et leur application, et en fasse rapport au conseil;

ET QUE le comité élabore des recommandations sur des questions relatives à l'éducation autochtone exigeant une intervention de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.2 RESSOURCES MATÉRIELLES

6.2.1 Rectificatifs de commande – Rénovation des toilettes et de l'ascenseur de l'école primaire McCaig

Le directeur du Service des ressources matérielles fait savoir que des travaux imprévus ont dû être réalisés pendant l'installation de l'ascenseur de l'école primaire McCaig. Ces rectificatifs sont les derniers rectificatifs de commande dans le cadre de ce projet.

En réponse à des questions, le directeur du Service des ressources matérielles fournit les explications suivantes :

- Les travaux d'électricité dans les toilettes n'avaient pas été prévus.
- Les coûts excèdent de plus de 10 % le montant disponible dans le fonds de prévoyance, mais il est possible de transférer des fonds ayant été prévus pour d'autres projets.
- Comme seule une inspection visuelle de la bâtisse est possible, la préparation des plans a posé problème. On prévoit des difficultés encore inconnues à ce stade au moment des travaux de construction.

- Alors qu'il est possible de tenir les professionnels de projets responsables d'omissions et d'erreurs, on ne peut pas les tenir responsables dans ce cas-ci.
- L'âge de certaines bâtisses de la commission scolaire est souvent à l'origine des coûts imprévus.
- Les professionnels font toujours de leur mieux lorsqu'ils évaluent les coûts d'un projet.

CC-161123-MR-0036

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-MR-0115 octroyant le contrat de rénovation des toilettes et de l'ascenseur de l'école primaire McCaig à Bernard Malo inc., au coût total de 453 515,00 \$, avant les taxes (521 428,87 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 46 975,21 \$, avant les taxes (54 009,75 \$, toutes taxes comprises), ont dû être apportés lors des travaux pour régler certains problèmes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 46 975,21 \$, avant les taxes (54 009,75 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 500 490,21 \$, avant les taxes (575 438,62 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente, ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Peter MacLaurin quitte la séance pour la soirée.

HEURE : 20 h 52

6.2.2 Responsable de l'observation des règles contractuelles

Pour faire preuve d'une plus grande transparence dans nos pratiques, le directeur général fait savoir que le poste de responsable de l'observation des règles contractuelles sera déplacé au Service des ressources financières et occupé par la coordonnatrice du Service des ressources financières.

CC-161123-MR-0037

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130123-MR-0115, nommant le directeur du Service des ressources matérielles comme responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite une plus grande transparence au sein de ce rôle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la coordonnatrice du Service des ressources financières comme responsable de l'observation des règles contractuelles, à compter du 24 novembre 2016;

QUE le mandat de ce poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-130123-MR-0115.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Paolo Galati quitte la séance pour la soirée.

HEURE : 20 h 54

6.2.3 Projets d'investissement 2016-2017 - Révisés

Le directeur du Service des ressources matérielles passe en revue deux mesures du ministère qui ont été ajoutées aux projets d'investissement 2016-2017. Ces nouvelles mesures visent les bâtisses évaluées en « mauvais état ».

En réponse à des questions, le directeur du Service des ressources matérielles fait les précisions suivantes :

- Une liste actualisée et plus détaillée des projets d'investissement sera présentée à la prochaine séance du conseil des commissaires.
- Chaque projet d'énergie réalisé par la commission scolaire peut faire l'objet d'une subvention. Quant aux projets qui ont dépassé le budget établi, il est possible d'utiliser l'argent prévu pour les projets MAO (matériel, appareillage et outils) pour combler la différence.
- La mesure 30850 doit être appliquée pour l'installation des ascenseurs et des toilettes pour handicapés. Cette mesure s'inscrit dans un plan de 10 ans établi en 2008 pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux écoles et aux centres. Lors de l'élaboration du plan, la mesure prévoyait le versement de 125 000 \$ pour chaque projet, mais en raison de l'augmentation des coûts au fil des années, cette somme a été augmentée à environ 156 000 \$. La mesure elle-même n'a pas été modifiée. La commission scolaire doit trouver d'autres façons de financer ces projets, car il est important pour ces personnes d'avoir accès aux écoles et aux centres.
- L'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill fera l'objet d'un appel d'offres dont les soumissions seront ouvertes en mars 2017. Un montant de 200 000 \$ a été mis de côté en prévision des travaux d'agrandissement.
- Ce sont généralement les portes des casiers qui doivent être remplacées. Elles sont vendues par série de trois portes à 150 \$ la porte, taxes en sus. Il existe une allocation pour remplacer des portes de casiers et une vérification sera faite pour savoir quelle école recevra cette allocation.
- La plupart des appels d'offres concernent des services professionnels ou des travaux de construction.
- Les projets dont le coût est supérieur à 100 000 \$ doivent faire l'objet d'un appel d'offres public.
- La politique de la commission scolaire sur les biens et services est un bon guide concernant le processus d'appel d'offres pour des projets dont le coût est inférieur à 100 000 \$.
- Le revêtement extérieur du mur du gymnase de l'école primaire McCaig s'est considérablement détérioré depuis son installation il y a quelques années. Le fabricant de ce parement fait l'objet d'une action collective dont fait partie la commission scolaire. La compensation financière est inconnue à l'heure actuelle, mais la commission scolaire procédera au remplacement de tout le revêtement.
- La commission scolaire doit faire des réparations au Centre de la nature et des sciences d'Arundel.
- L'ascenseur de l'école primaire Souvenir est neuf. Cette école est la dernière dans le plan de 2008.
- Tous les autres travaux d'installation de l'ascenseur à l'école primaire Souvenir seront payés à l'aide des fonds qui avaient été réservés pour un projet de l'école qui n'a pas été réalisé l'an dernier.

CC-161123-MR-0038

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160629-MR-0135 approuvant les projets d'investissement prioritaires 2016-2017 pour ses écoles et ses centres au montant total de 6 363 770,00 \$;

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 30 juin 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé l'adoption de mesures additionnelles afin d'assurer l'entretien et/ou la rénovation des bâtiments utilisés à des fins pédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les projets d'investissement prioritaires révisés pour ses écoles et ses centres au montant total de 11 833 430,00 \$ conformément au document n° SWLSB-2016/11/23-MR-001;

AMT (Amélioration et transformation des bâtiments)	1 605 988 \$
MAO (Matériel, appareillage et outils)	890 036 \$
MESURE 30850 Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées	156 364 \$
MESURE 50621 Maintien des bâtiments	2 887 499 \$
MESURE 50622 Résorption du déficit de maintien	1 236 417 \$
MESURE 50625 Maintien des bâtiments – budget additionnel	2 858 792 \$
MESURE 50626 Résorption du déficit de maintien – budget additionnel	2 198 334 \$
TOTAL	11 833 430 \$

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-160629-MR-0135.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Emilio Migliozi quitte la séance.

HEURE : 21 h 13

6.2.4 Engagement – Banque de professionnels

Le directeur du Service des ressources matérielles présente la banque de professionnels en indiquant qu'en vertu de la loi, la commission scolaire doit rendre sa banque accessible une fois par année pour permettre à des professionnels d'y ajouter leur nom.

CC-161123-MR-0039

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160928-MR-0015 approuvant la composition du comité de sélection responsable de la qualification d'autres prestataires de services pour la dernière année de la période initiale de validité de trois ans de la banque de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel de candidatures ont été ouvertes le 30 août 2016;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'étude et à l'évaluation de toutes les candidatures reçues d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs en structure, d'ingénieurs mécaniciens, d'ingénieurs électriciens et d'ingénieurs en géotechnique et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout (troisième année) de professionnels à la banque actuelle 2014-2017 pour les projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 100 000 \$, conformément au document n° SWLSB-2016/11/23-MR-002;

ET QUE les services de ces architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs mécaniciens, ingénieurs électriciens et ingénieurs en géotechnique soient retenus pour préparer tous les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réparation, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Emilio Migliozi réintègre la séance.

HEURE : 21 h 16

6.2.5 Engagement de professionnels – Projets d'investissement 2016-2017

Le directeur du Service des ressources matérielles fait savoir que les nouveaux projets faisant partie des projets d'investissement révisés pour l'année scolaire 2016-2017 seront présentés à la séance du conseil des commissaires le 14 décembre 2016 aux fins de l'engagement des professionnels.

En réponse à une question du commissaire Robert Dixon, le directeur du Service des ressources matérielles explique que le registre des entreprises sur la liste noire de l'UPAC est la propriété du ministère des Finances et il ne sait pas s'il est possible d'y avoir accès. La commission scolaire exige, de toute entreprise, une attestation confirmant qu'elle n'est pas sur cette liste noire.

CC-161123-MR-0040

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n^{os} CC-161123-MR-0037 et CC-160629-MR-0135 approuvant les projets d'investissement prioritaires 2016-2017 pour ses écoles et ses centres, et a adopté la résolution n^o CC-150629-MR-0195 approuvant les projets d'investissement prioritaires 2015-2016 pour ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n^{os} CC-140917-MR-0026, CC-140917-MR-0027, CC-140917-MR-0028, CC-140917-MR-0029, CC-150629-MR-0196 et CC-161123-MR-0038 approuvant la banque de professionnels (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs mécaniciens, ingénieurs électriciens et ingénieurs en géotechnique) pour les projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 100 000 \$, conformément aux documents n^{os} SWLSB-2014/09/17-MR-003, SWLSB-2015/06/29-MR-002 et SWLSB-2016/11/23-MR-001;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement des architectes et des ingénieurs suivants pour préparer les plans et devis des projets d'investissement indiqués ci-dessous;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*, et chapitre C-65.1, r. 12, *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix des entrepreneurs;

ET QUE la présidente, ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016-2017

ÉCOLE	ALLOCATION MEES	PROJET	PROFESSIONNELS			
			ARCHITECTES	INGÉNIEURS CIVILS ET INGÉNIEURS EN STRUCTURE	INGÉNIEURS MÉCANICIENS ET INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS	INGÉNIEURS EN GÉOTECHNIQUE
ÉCOLE PRIMAIRE HILLCREST ACADEMY	450 000 \$ Mesures 50621 et 50622 / 2015-2016	ENVELOPE DU BÂTIMENT ET TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	BARIN S.E.N.C.R.L.	S.O.	COLLARD, SAINT-PIERRE EXPERTS-CONSEILS INC.	S.O.
ÉCOLE PRIMAIRE OUR LADY OF PEACE	1 342 648 \$ Mesures 50621 et 50622 / 2015-2016	RÉNOVATION COMPLÈTE – PHASE 1	YVES WOODROUGH ARCHITECTES INC.	SDK ET ASSOCIÉS INC.	GROUPE CARBONIC INC.	QUALILAB INSPECTION INC.
ÉCOLE PRIMAIRE SOUVENIR	950 000 \$ Mesures 50621 et 50622 / 2015-2016	ASPHALTAGE, CHAUDIÈRE ET TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	BELLEMARE ET GILBERT ARCHITECTES INC.	D'ARONCO, PINEAU, HÉBERT, VARIN (DPHV) INC.	INDUKTION GROUPE-CONSEIL INC.	GHD CONSULTANTS LIMITÉE

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi commente la dernière rencontre de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier :

- À la séance du conseil des commissaires du 14 décembre prochain, la Fondation procédera à l'octroi de financement aux écoles ayant présenté une demande de projet. En tout, la Fondation a reçu 28 demandes de projet représentant un montant total de 92 000 \$. La Fondation a ensuite demandé aux écoles de revoir leurs projets respectifs à la baisse (c'est-à-dire d'établir la somme minimale requise pour réaliser leurs projets), réduisant ainsi le montant total demandé à 43 000 \$. Les projets éligibles à des subventions gouvernementales n'ont pas été retenus. À la prochaine séance du conseil, des chèques seront présentés pour les 22 projets retenus.
- Le directeur général participe à ce travail en veillant à ce que chaque projet réponde aux besoins de l'école et qu'il soit conforme au plan stratégique de la commission scolaire et à la convention de gestion et de réussite éducative de l'école.
- Il a été demandé au directeur général de faire un sondage informel auprès des directeurs d'école afin de connaître le genre de projets qu'ils aimeraient voir se réaliser à l'avenir.

La commissaire Pehi répond aux questions et aux préoccupations de la façon suivante :

- Il est possible d'accéder au site Web de la Fondation via le site Web de la commission scolaire. Les parties intéressées peuvent en apprendre davantage sur la Fondation, comme sa mission et les projets qui ont été mis sur pied grâce aux fonds recueillis jusqu'à ce jour.
- Certaines écoles n'ont jamais présenté une demande de projet. Elles ont été contactées et encouragées à le faire.
- La Fondation est à la recherche de façons d'augmenter sa visibilité. La présidente compte faire une présentation sur la Fondation aux membres du comité de parents au début de l'an prochain.

7.2 **Rapport des commissaires-parents**

Le commissaire-parent Sergio Di Marco souhaite la bienvenue à Stéphane Henley, le commissaire-parent pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, et à Bob Pellerin, le commissaire-parent pour les écoles secondaires, en mentionnant qu'ils travailleront ensemble pour s'assurer que les décisions prises demeurent dans le meilleur intérêt des élèves. Il poursuit en remerciant les membres du conseil d'avoir toujours été à l'écoute des commissaires-parents et ajoute que ces derniers ont hâte que le projet de loi 105 entre en vigueur, car ils auront le droit de vote.

7.3 **Rapport de l'ACSAQ**

Ce sujet est couvert sous le point 4.1.

7.4 **Mise à jour sur les projets d'investissement**

Ce sujet a été reporté à la séance du conseil des commissaires du 14 décembre 2016.

7.5 **Profil démographique de la population étudiante 2016-2017**

Le directeur général a informé les membres du conseil des commissaires que le profil démographique de la population étudiante sera présenté à la prochaine rencontre du comité de parents.

7.6 **Mise à jour sur le projet de loi 70**

Le directeur général a informé les membres du conseil que le projet de loi 70 : *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* est un projet de loi qui obligera les personnes qui bénéficient de l'aide sociale de retourner aux études pour ne pas voir leur prestation réduite. À l'heure actuelle, on en sait très peu sur la façon dont cette loi sera appliquée, mais il pourrait y avoir des répercussions sur l'éducation aux adultes et la formation professionnelle. Il ajoute qu'il tiendra le conseil au courant des avancements dans ce dossier.

En réponse aux questions et aux préoccupations, le directeur général apporte les précisions suivantes :

- Les adultes qui retournent aux études ne sont pas obligés d'être éligibles pour l'apprentissage en anglais et n'ont pas à résider sur le territoire de la commission scolaire.
- Les coûts de gestion des programmes de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle ne sont pas très élevés.
- Ce projet de loi facilitera la réintégration de ces personnes sur le marché du travail, ce qui permettrait de combler le besoin en main-d'œuvre dans certains secteurs.

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

9.0 **CORRESPONDANCE**

La présidente attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 34

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 2016-12-14

Johanne Brabant, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente